



**ISFOL**

# Le système éducatif italien d'instruction et formation

*Unité des Politiques et  
Offres  
pour la Formation Initiale  
et Permanente*  
Roma, Corso d'Italia 33

**Valeria Scalmato**  
**Chercheur ISFOL**  
[v.scalmato@isfol.it](mailto:v.scalmato@isfol.it)

Valeria Scalmato

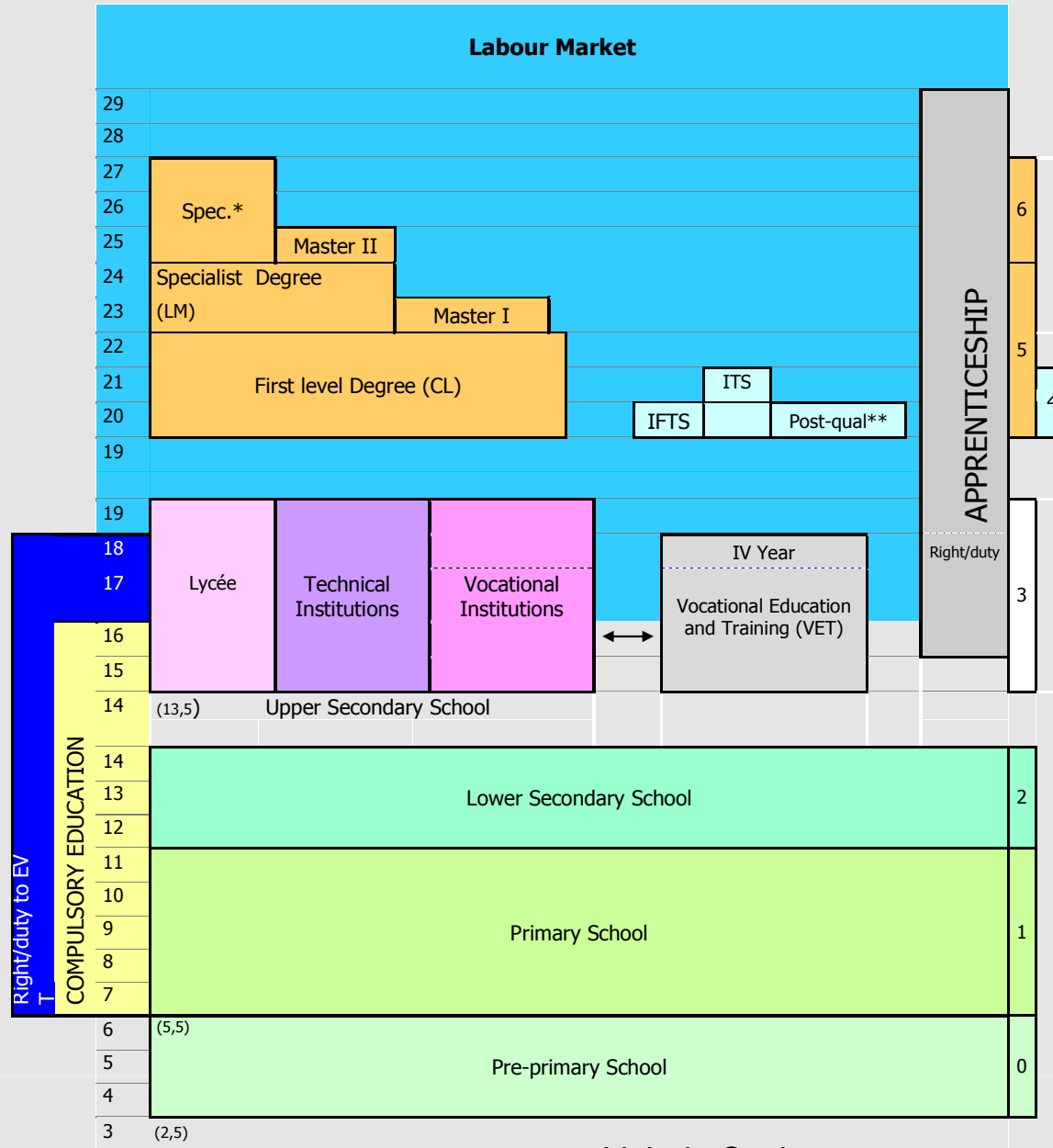
# Le système de l'éducation en Italie



- Le cadre général du système de l'éducation en Italie
- Le cycle: rôle de l'instruction et de la formation professionnelle: quelques données
- Esquisses sur l'apprentissage
- Parcours post-diplôme/qualification
- L'éducation technique supérieure (IFTTS/ITS)
- La formation académique
- L'éducation des adultes
- Quelques problématiques

# The Italian education and training system

Febbraio 2010



\* Postgraduate school/Research Doctorate  
 \*\* Regional post-qualification courses

Vaieria Scaimato

# Le système italien de l'éducation: de l'école maternelle au II cycle



- École maternelle non obligatoire: durée de 3 ans;
- Premier cycle: école primaire (durée de 5 ans) et école secondaire de premier degré de la durée de 3 ans (jusqu'aux 14);
- Second cycle, qui se constitue de:
  - École secondaire de second degré de la durée de 5 ans: lycées, instituts techniques et instituts professionnels réformés;
  - Parcours d'instruction et formation professionnelle de la durée de 3 ans. Dans quelques Régions: parcours de 4 ans.

# Obligation d'instruction/droit-devoir à l'éducation et formation



- **Obligation d'instruction (O.I.)** durée élevée à 10 ans (des 6 aux 16 ans) - Loi 296/2006.
- O.I. peut s'accomplir dans le système de l'instruction secondaire (lycées, instituts techniques et professionnels), relevant du Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR), et dans l'instruction et formation professionnelle (parcours triennaux et quadriennaux d'instruction et formation) qui relève des Régions.
- L'étudiant est obligé au droit-devoir à l'instruction pour **12 ans au moins ou jusqu'à l'acquisition d'une qualification avant l'âge de 18 ans** (loi 53/2003)

# Le cycle: l'instruction secondaire supérieure



- Elle se constitue des lycées, instituts techniques et instituts professionnels
- Compétence: Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR)
- Actuellement: le deuxième cycle est réformé (à partir de l'année scolaire de formation - a.s.f. 2010/2011)

# Réforme des lycées



- **Lycées (2 ans + 2 ans + V année):**
  - 1) Artistique
  - 2) Classique
  - 3) Linguistique
  - 4) Musical et choroeutique
  - 5) Scientifique
  - 6) Sciences humaines

# Réforme des instituts techniques et professionnels



## Instituts techniques

- 2 secteurs: économique et technologique avec différentes branches
- Réduction des secteurs et des branches
- Caractère scientifique et technologique
- Diplôme d'expert technique à la fin des 5 ans
- Une majeure flexibilité curriculaire
- Nouveaux organes de gouvernance

## Instituts professionnels

- 2 secteurs : services /industrie et artisanat
- Réduction des secteurs et des branches
- Caractère technique et professionnel
- Perte du diplôme de qualification à la III année ("quinquennalisation")
- Une majeure flexibilité curriculaire
- Nouveaux organes de gouvernance



## II cycle: Les parcours triennaux d'instruction et de formation professionnelle



- Accord État-Régions (19 juin 2003)
- Le canal par lequel on peut s'acquitter de l'obligation de droit/devoir à l'instruction
- Compétence des Régions
- 2 macrotypologies

### Accords État-Régions

- Compétences clé pour la citoyenneté obligation d'instruction
- Standards formatifs minimums pour 21 figures techniques et professionnelles pour des parcours triennaux et quadriennaux (Accord État-Régions du 29 avril 2010)
- Dispositifs nationaux certifications intermédiaires, finaux et reconnaissance des crédits

*Réversibilité des choix et Dialogue entre systèmes*

# État de la formation des jeunes 14-17 ans (a.s.f. 2008-09)



ISFOL

<i>Canal de l'éducation</i>	<i>Va</i>	<i>V%</i>
Inscrits à l'école	2.097.980	90,2
Inscrits aux agences de formation	100.594	4,3
Inscrits à la formation en apprentissage	10.295	0,5
<b><i>Aucun parcours</i></b>	<b>117.429</b>	<b>5,0</b>
Total	2.326.298	100,0
<i>Source: élaborations Isfol sur données MIUR, données régionales, données Istat- Le misure per il successo formativo. VIII Rapporto di Monitoraggio ISFOL sul diritto-dovere, 2009</i>		

Valeria Scalmato

# L'apprentissage: 3 typologies



- Apprentissage pour le droit-devoir à l'instruction et formation (aujourd'hui théoriquement à partir de 15 ans, ainsi que proposé par un récent projet de loi)
- Apprentissage professionnalisant
- Apprentissage pour l'acquisition d'un diplôme ou pour des parcours de haute formation

# Instruction technique supérieure non académique



- IFTS (parcours d'Instruction et Formation Technique Supérieure)
- ITS (Instituts Techniques Supérieures): nouveauté, en voie d'organisation
- Les deux visés à la formation de hautes spécialités techniques
- Programmation régionales et plans territoriaux

Différence entre les deux

# Parcours post-diplôme/post-qualification



- Les *activités de formation professionnelle de second degré* sont également visées à des jeunes qui, comme qualité requise d'accès, aient obtenu un diplôme d'école secondaire supérieure, ou la qualification de I degré des parcours triennaux d'instruction et formation professionnelle. Stage.
- Relève des Régions et financement Fonds Social Européen
- Cycles brefs de durée annuelle (400-600 heure ) et seul dans de rares cas de deux ans
- Qualification de II degré ou certification

# Parcours universitaires



**Première réforme** en 1999 du “3+2” (diplôme triennal et Master)

Nous sommes actuellement dans la **Réforme de la Réforme** du “3 et 2”: principales caractéristiques

**Nouveautés introduites par le Paquet Université**

**Autre offre universitaire:**

- Master I niveau
- Master de II niveau
- Spécialisation
- Doctorat

Offre AFAM (Haute Formation Artistique, Musicale et Choeurétique)  
à 3 cycles comme l’université

# Éducation des adultes



- Centres provinciaux pour l'éducation des adultes: à partir de l'année scolaire 2010/2011 offre de formation visée seulement à l'obtention des diplômes d'étude et de certifications référées au premier et au deuxième cycle d'éducation.
- L'offre de formation sera structurée en parcours d'instruction de I et II degré d'apprentissage, réalisée dans les établissements scolaires:
  - I niveau: parcours d'instruction visés à l'obtention des diplômes conclusifs du premier cycle d'instruction /OI. De ce cadre font partie également les cours d'alphabétisation en langue italienne destinés aux adultes étrangers;
  - II niveau: parcours visés à l'obtention des diplômes d'instruction technique, professionnelle, artistique.
- Peuvent s'y inscrire les personnes âgées de plus de 16 ans et les adultes, étrangers également, qui n'ont pas accompli à l'obligation d'instruction ou qui ne possèdent pas de diplômes d'instruction secondaire supérieure.

## Quelques problématiques



- Intégration entre instruction-formation et travail
- Certification des compétences formelles et non formelles
- Comment concilier les ressources pour la formation avec les mesures de support à la crise





Merci de votre attention!

- Pour d'éventuelles clarifications et documents  
[v.scalmato@isfol.it](mailto:v.scalmato@isfol.it)